

Seul le texte prononcé fait foi

CICAD

Lausanne, 19 mars 2009

Intervention de M. Pascal Broulis Président du Conseil d'Etat

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre l'antisémitisme compte parmi les exigences fondamentales de l'Etat démocratique moderne.

Les autorités vaudoises ne peuvent donc que saluer l'action de la CICAD, qui veille à dépister les germes d'un antisémitisme toujours dangereux pour l'ensemble de la société.

L'antisémitisme est jugé comme la source du Mal absolu, que symbolise la Shoah. C'est ce qui rend toute résurgence particulièrement choquante.

Mais l'antisémitisme est aussi le symptôme d'un mal plus général, qui se nourrit d'incivilités, d'agressivité, de violence.

Et aujourd'hui apparaissent des exemples très inquiétants de ces violences contre autrui, comme tentative naïve de montrer que l'on existe.

L'antisémitisme apparaît ainsi comme le reflet d'un désarroi global qui gangrène la société.

Ce n'est pas tout. Lorsque la société perd ses valeurs et ses repères, elle brade aussi le témoignage de l'histoire ouvrant la porte à tous les abus.

Nous entrons dans une crise et je crains qu'elle soit longue et douloureuse. La crise déstabilise toujours une société. Elle peut se transformer en foyer d'une nouvelle flambée de haine raciale.

Il faudra donc se montrer extrêmement vigilant, pour que l'antisémitisme ne devienne pas l'exutoire d'une rage désespérée contre des phénomènes qui nous dépassent.

Heureusement, la Suisse, et le canton de Vaud, ne connaissent pas un rapport aux autres cultures aussi tendu qu'ailleurs.

Bien sûr, des incidents toujours inacceptables ternissent parfois cette image. Ils nous rappellent aussi qu'il ne faut jamais baisser la garde.

Il n'en demeure pas moins que, par son système fédéraliste notamment, la Suisse a développé une forme de tolérance remarquable.

Chaque canton peut résoudre comme il l'entend sa relation à l'Autre, au plus près de ses réalités.

Et c'est encore plus vrai pour le canton de Vaud. Malgré la dureté des temps. Malgré la quête constante de nouveaux équilibres. Il a su conserver ses valeurs généreuses.

Les communes figurent en première ligne de la lutte pour le respect de l'ordre public. Mais le canton demeure toujours présent comme garant, en dernier ressort, de la tranquillité publique.

Nous le montrons, et le montrerons à chaque occasion.

Le Conseil d'Etat a présenté récemment ses priorités en matière d'intégration des étrangers et de prévention contre le racisme. Elles ont pour but de favoriser la compréhension interreligieuse.

Dans le même esprit, nous nous opposerons à l'initiative des minarets. Un texte qui attise l'intolérance. Un texte qui paralyse le nécessaire dialogue entre toutes les cultures.

Nos sociétés ont, au fil du temps, accordé une place prépondérante à la liberté individuelle. Et c'est évidemment un bienfait.

Mais cette liberté ne saurait être absolue.

Il est donc impératif de continuer, encore et toujours, à expliquer les limites de la liberté : Les limites de ce qui est admissible en démocratie.

Dans ce cadre, l'Etat a un rôle à jouer. Ses autorités s'emploient, et s'emploieront encore, à tracer la frontière entre ce qui est du ressort de la liberté et ce qui verse dans l'intolérable.

Le respect des autres passe par le respect de soi. Mais on se respecte mieux si on apprend à respecter la différence : le Conseil d'Etat du canton de Vaud entend bien faire sienne cette maxime.

Je vous remercie de votre attention.